

La RATP mène actuellement des recherches pour développer un système automatique de comblement de cette lacune. Mais cela s'avère complexe et prendra du temps en raison de la variété des types de matériel roulant et de hauteurs de quai. Une solution provisoire a été mise en place pour assurer un accès des utilisateurs de fauteuil roulant aux trains. L'objectif était de rendre accessible, au plus vite, le matériel roulant pour les utilisateurs de fauteuil roulant.

La solution choisie est une rampe manuelle qui est manipulée par les agents de station.

De nombreux éléments ont contraint la conception de ce système. En effet, il devait s'adapter à différents types de matériel roulant et de quais, notamment dans les stations en courbes. D'autre part, il devait pouvoir supporter le poids des usagers utilisant des fauteuils roulants lourds (250 kg) et rester stable même en cas de fermeture inopinée des portes. De plus, étant donné que la rampe devait être utilisée par les agents de station, elle devait pouvoir être manipulée par une seule personne sans risque de blessure. Enfin, elle devait pouvoir être installée et ôtée rapidement de façon à ne pas avoir d'impact sur le temps d'arrêt en station. La plateforme a été conçue et produite par le RATP, en interne. Elle a été approuvée par des associations de personnes handicapées.

Chaque quai du RER est équipé d'une plateforme. La procédure d'utilisation est la suivante :

- La personne handicapée se rend sur le quai de façon autonome.
- Là, elle utilise un interphone pour signaler sa présence à un agent de station.
- L'usager indique sa destination à l'agent de station.
- Lorsque le train est à quai, l'agent installe la plateforme d'accès quai / train à la première porte du premier wagon (de telle sorte que l'utilisateur puisse être localisé en gare d'arrivée).
- Une fois que l'utilisateur est dans le train, l'agent de station range la plateforme sur son support et appelle la gare d'arrivée pour informer les agents de station de la présence d'un utilisateur de fauteuil roulant dans le train n°...
- En gare d'arrivée, un agent de station attend avec la plateforme au niveau de la première porte du premier wagon, puis installe la plateforme pour que l'utilisateur de fauteuil roulant puisse descendre du train.

En cas de perturbation, la RATP a mis en place une procédure de substitution. Il s'agit d'un partenariat avec une compagnie de taxis (Taxis G7). En cas de situation perturbée, les utilisateurs de fauteuil roulant peuvent se rendre auprès d'un agent de station qui réservera un taxi accessible.

Ainsi, le déplacement prévu au départ pour être réalisé en RER est effectué en taxi. Ce n'est pas un service de porte-à-porte ; les personnes sont transportées d'une station de RER à une autre. Cette procédure n'est valable que pour le RER.

Grâce à la nouvelle plateforme d'accès quai / train et à la procédure de substitution, la RATP fournit aux utilisateurs de fauteuil roulant un service de qualité qui sera encore amélioré avec la mise en place d'un nouveau système automatique de comblement de la lacune quai / train.

Nelly Sakanga (RATP - Régie Autonome Des Transports Parisiens)